



Palézieux, le 22 février 2010

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 01/10 concernant un crédit d'étude pour la réalisation de la 3^{ème} étape de la réfection de la route de la « Rue de la Gare »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les travaux de la seconde étape étant terminés, en collaboration avec la Commune de Bossonnens, la Municipalité de Palézieux souhaite maintenant achever la réfection de la route de la « Rue de la Gare » depuis le passage à niveau des TPF en direction de Granges-Veveyse, jusqu'à la frontière fribourgeoise. Nos voisins de Bossonnens, quant à eux, s'occuperaient des travaux jusqu'à leur frontière avec la Commune de Granges-Veveyse.

A cet effet, la Municipalité souhaite mener une étude conjointement avec la Commune de Bossonnens avec une répartition ultérieure des frais entre nos deux Communes.

Le crédit d'étude nécessaire pour cette étape se monte à **fr. 22'000.--**.

Financement :

Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer ce projet. Sur la base des articles 14 et 17 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, cet investissement doit être amorti sur une durée de 30 ans au maximum, ce qui représente un amortissement comptable de **fr. 733.--** env. à partir de l'année qui suivra la fin des travaux.

Conclusion :

La Municipalité relève les excellents contacts entretenus avec les Autorités de Bossonnens et nos voisins fribourgeois en général. La réfection en commun de ce tronçon de route en est un exemple et elle permettra :

- d'avoir une liaison adaptée aux besoins de l'ensemble des usagers de la région ;
- une amélioration de la sécurité sur ce tronçon.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :





LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 01/10 du 22 février 2010,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude de la réfection de la troisième étape de la route de la « Rue de la Gare » ;
2. de lui accorder le crédit de fr. 22'000.-- pour financer ce projet ;
3. de l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale ;
4. de l'autoriser le cas échéant à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

